

N°2015-BCA-77

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES ET
AUTORISATIONS A RECOURIR A DES TRANSFORMATIONS
DE POSTES BUDGETAIRES**

Le 11 décembre 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : néant

II - Ajustement des emplois budgétaires

a) au sein de la filière des sapeurs- pompiers

- 1 poste de lieutenant de 1^{ère} classe transformé en poste de capitaine ;
- 2 postes de sergent transformés en postes de caporal ;

Suite à la CAP du 23 novembre 2015 :

- 17 postes de sergent transformés en postes d'adjudant ;
- 6 postes de caporal transformés en postes de caporal-chef ;
- 1 poste de sapeur-pompier de 1^{ère} classe transformé en poste de caporal ;

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, le poste suivant pourra être tenu par un non titulaire recruté sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

Pour une durée d'un an :

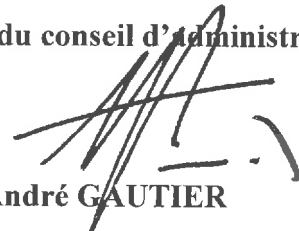
- un magasinier réceptionnaire au sein du groupement Technique et immobilier (adjoint technique de 2^{ème} classe à adjoint technique de 1^{ère} classe),
- un menuisier au groupement Technique et immobilier (adjoint technique de 2^{ème} classe à adjoint technique principal de 1^{ère} classe),
- un chef de bureau logistique au sein du groupement Technique et immobilier (technicien à technicien principal de 2^{ème} classe),
- un gestionnaire en charge des indicateurs et du budget au sein du groupement Emplois, activités et compétences (adjoint administratif principal de 1^{ère} ou 2^{ème} classe),
- un assistant administratif « recrutement et activités » au sein du groupement Emplois, activités et compétences (adjoint administratif de 1^{ère} ou 2^{ème} classe).

Ces modifications sont inscrites dans le tableau, ci-joint.

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

